



## ANNEE SCOLAIRE 2021 - 2022

### Tarifs scolaires - forfaits trimestriels

Régime	Sept – Déc.	Janv. – Mars	Mars - Juillet	Total
DP5	196.70 €	154.55 €	154.55 €	505.80 €
DP4	168.00 €	132.00 €	132.00 €	432.00 €
INT	521.36 €	409.64 €	409.64 €	1 340.64 €

Ces tarifs, déterminés par le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, se présentent sous forme de forfaits annuels répartis en trois périodes.

**NB:** Les tarifs pour 2022 seront adoptés par la Région Nouvelle Aquitaine au mois d'octobre 2021, de ce fait, les tarifs proposés pour le deuxième et troisième trimestre sont juste à titre indicatif.

Le choix du forfait se fait lors de l'inscription.

► **Les changements de régime peuvent être sollicités avant la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant.**

Les parents doivent informer l'établissement par lettre justifiée de ce changement.

#### La demi-pension :

Il existe deux types de forfait de demi-pension :

- La demi-pension 5 jours les midis du lundi au vendredi = DP5J,
- La demi-pension 4 jours les midis du lundi au vendredi sans le mercredi = DP4J

#### L'internat :

Le forfait d'internat comprend tous les repas du lundi midi au vendredi midi, ainsi que les quatre nuits du lundi soir au jeudi soir.

#### Le repas externe :

**Exceptionnellement**, un élève externe peut prendre un repas au lycée sur présentation d'un justificatif. La prestation lui sera facturée **3.80 €**. **Le règlement devra se faire la veille du repas pris.**

### Passage au self

Le système « biométrique » est mis en place. L'empreinte du contour de la main de chaque élève est enregistrée dans une borne sécurisée.

Cette empreinte couplée à un code unique valide le passage au self.

**NB:** La cantine et l'internat sont des forfaits. En aucun cas un paiement au comptant. L'engagement implique de se conformer au règlement intérieur du Service Restauration et Hébergement disponible à l'intendance sur demande.

### Facturation

La facture est établie par le lycée tous les trimestres. Le règlement peut s'effectuer de quatre manières différentes

#### Télépaiement :

A l'aide de l'identifiant communiqué par le service scolarité, on peut payer en allant sur le site [www.ac-bordeaux.fr/teleservices](http://www.ac-bordeaux.fr/teleservices)

#### Prélèvement automatique :

Ce mode de paiement **recommandé** n'est proposé qu'aux élèves **non boursiers**.

L'échéancier est établi en début d'année et communiqué aux personnes ayant rendu le dossier complet (**fiche signée et RIB. Le RIB seul ne permet pas le paiement automatique**). L'agence comptable procèdera aux prélèvements à chaque début de mois.

#### Virement sur le compte du Lycée :

Les familles peuvent demander à leur banque d'effectuer des virements sur le compte du lycée, dont le RIB IBAN BIC est mentionné sur la facture.

#### Paiement par chèque ou en espèces :

Ce mode de paiement est accepté auprès du service intendance du lycée ainsi qu'à l'Agence Comptable du lycée De Baudre.

**En cas de difficultés de paiement, les parents doivent le plus rapidement possible prendre contact avec l'établissement :**

- Soit pour étudier la possibilité de mettre en place un échéancier,
- Soit pour demander une aide auprès de l'assistante sociale, présente au sein du lycée.

A la fin du trimestre, toutes les factures impayées sans raison dûment justifiée, seront transmises au service contentieux par l'agence comptable.

